

Le titre Clooser dans le viseur de Reworld Media

mar 28/04/2020 - 14:18



Samedi dernier, vous avez peut-être reçu dans vos bacs le magazine Clooser (codification 12862). Il s'agit d'un trimestriel people, édité par la société Journaux Magazines, basée à Londres et propriété de Frédéric Truskolaski.

Comme son titre le laisse entendre, ce magazine reprend les codes graphiques de l'hebdomadaire people Closer, édité par Reworld Media (codification 07490). Selon nos informations, le groupe vient de mettre en demeure la société Journaux Magazines de cesser immédiatement la publication de Clooser, et retirer ce titre de la vente. A défaut, Reworld Media engagera une action en justice pour obtenir satisfaction et réparation de son préjudice.

« Lorsqu'on place côté à côté les deux magazines, on ne peut que constater que 'Clooser' a repris la charte graphique de 'Closer' : agencement des informations, couleurs, présentation des titres, typographie...en bref, tout ce qui permet à 'Closer' de se démarquer de ses concurrents et d'être reconnu du public », écrivent ainsi les avocats de Reworld Media dans leur courrier de mise en demeure, soulignant que « le risque de confusion dans l'esprit du public est patent ». Dès lors, le groupe français estime que « cette publication est constitutive de concurrence déloyale et parasitaire à son encontre ».

La société Journaux Magazines de Frédéric Truskolaski a déjà été épinglée par la justice à plusieurs reprises, en particulier l'été dernier. Elle avait ainsi été condamnée pour parasitisme pour les titres [Feel Good ! et Allô Docteurs](#) (reprenant les codes de Dr. Good ! de Reworld Media), ainsi que Poublic, dont la [concurrence déloyale avec Public de CMI France](#) avait été reconnue par le tribunal.

Union Presse - 16 place de la République 75010 Paris - Tél : 01 42 40 27 15